



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 6.7.2017

C(2017) 4410 final

*M. François DE RUGY
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis concernant la proposition franco-allemande d'un « pacte de sécurité européen ».

Le programme européen en matière de sécurité¹, adopté par la Commission le 28 avril 2015 définit les actions à mettre en œuvre de manière prioritaire, pour assurer la sécurité intérieure de l'Union contre le terrorisme, le crime organisé et la cybercriminalité. La Stratégie globale de politique extérieure et de sécurité commune présentée par la Haute représentante s'inscrit parfaitement dans cette approche et la Commission se félicite du soutien exprimé par l'Assemblée nationale. Aucun de nos pays pris isolément n'a les capacités pour faire face à toutes les menaces actuelles. La Stratégie globale présente la vision d'ensemble, les priorités et les actions communes dans la politique extérieure et de sécurité nécessaires pour répondre aux besoins de nos citoyens et garantir la sécurité de l'Union européenne. Pour mettre en œuvre la Stratégie globale, des actions décisives sont en train d'être prises dans le domaine de la sécurité et de la défense. En ce qui concerne la Commission, il s'agit notamment du plan d'action européen de la défense adopté le 30 novembre 2016, qui propose de soutenir financièrement les Etats membres à accroître l'efficacité de leurs dépenses dans les capacités de défense communes.

La Commission se félicite également de l'engagement de la France et de l'Allemagne en faveur d'une plus grande sécurité au sein de l'Union européenne. Le Pacte de sécurité européen constitue une contribution utile à l'action de l'Union européenne dans ce domaine. Depuis son adoption le 28 avril 2015, la mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité a permis de nombreuses avancées rendant l'Europe plus sûre, que ce soit en matière d'échanges d'informations, de lutte contre le trafic des armes à feu, du financement du terrorisme, du renforcement des contrôles aux frontières. De nombreux défis doivent évidemment être encore relevés, et la contribution de la France et de l'Allemagne sera essentielle à cette fin.

¹ COM(2015) 185 final.

La Commission se réjouit du large soutien exprimé par l'Assemblée nationale en faveur de l'adoption rapide du projet de révision de la Directive sur les armes à feu². Elle exprime sa satisfaction qu'un accord politique ait été trouvé par les co-législateurs sur sa proposition en décembre 2016. Les co-législateurs ayant adopté le texte agréé le 14 mars 2017 (Parlement européen) et le 25 avril 2017 (Conseil), la Directive a été signée le 17 mai 2017 et publiée dans le journal officiel le 24 mai 2017.³ Elle est entrée en vigueur le 13 juin 2017. Les nouvelles règles vont très sensiblement limiter le risque que des armes dangereuses mais détenues légalement ne tombent entre les mains des terroristes et autres criminels.

La Commission soutient pleinement l'appel de l'Assemblée nationale concernant l'urgence de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la Directive (UE) 2016/681 sur les données des dossiers des passagers (Passenger Name Record - données PNR). À cet égard, la Commission s'est engagée à soutenir activement les efforts des Etats membres en vue d'assurer la mise en œuvre de cette Directive.

En ce qui concerne les frontières extérieures de l'Union, l'entrée en vigueur le 6 octobre 2016 du Règlement instituant une Agence de gardes-frontières et de garde-côtes européens démontre que la Commission européenne tient ses engagements pris en septembre 2015 lors du discours du Président Juncker sur l'état de l'Union. Le Règlement constitue une nouvelle étape vers une gestion européenne intégrée des frontières extérieures, permettant ainsi de relever les défis migratoires et les menaces potentielles pour la sécurité intérieure affectant les frontières extérieures. En particulier, deux réserves de réaction rapide (garde-côtes et équipement) sont établies depuis le 7 décembre 2016 pour améliorer la capacité de réaction de l'Agence en cas de pression migratoire soudaine et disproportionnée aux frontières extérieures.

La Commission note le souhait exprimé par l'Assemblée nationale d'accélérer le projet « frontières intelligentes ». Le Conseil n'ayant pas eu la capacité d'adopter sa position sur ce paquet législatif avant la fin de 2016, la Commission a bon espoir que des négociations interinstitutionnelles puissent s'entamer dans les délais les plus brefs, et que les co-législateurs trouvent un accord avant mi-2017. Ceci permettrait de commencer le développement du système d'entrée/sortie encore en 2017 et de mettre le système en œuvre au début de l'année 2020.

En même temps, la Commission est dans le processus de développer un système d'identification automatique par empreintes digitales dans le cadre du système d'information Schengen (SIS). Ayant la possibilité de rechercher des empreintes digitales dans ce système, les douaniers et les policiers pourront identifier les personnes entrant dans la zone Schengen de manière fiable. Le système est censé entrer en opération en février 2018.

² COM(2015) 750 final.

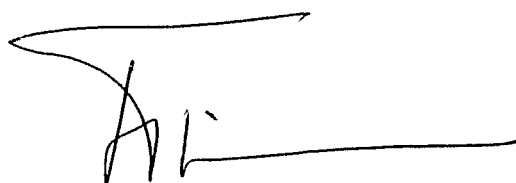
³ Directive (UE) 2017/853 du Parlement Européen et du Conseil du 17 mai 2017 modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, OJ L 137, 24.5.2017, p. 22.

Indépendamment du système d'entrée/sortie et du system d'identification automatique par empreintes digitales, les Etats membres ont déjà la possibilité de vérifier de manière automatique l'identité des personnes traversant les frontières extérieures de l'Union en utilisant l'image live de la personne et en vérifiant cette image contre les données biométriques dans son passeport.

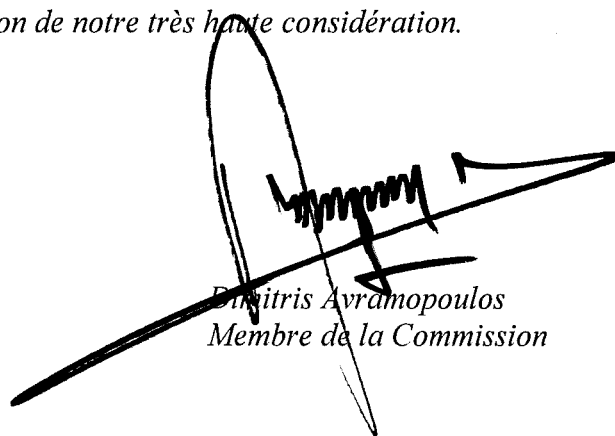
La Commission partage pleinement l'avis de l'Assemblée nationale sur la nécessité de renforcer la coopération entre les Agences. La Commission encourage constamment les Agences à œuvrer dans ce sens, et s'efforce également de leur donner le soutien et les moyens nécessaires pour le faire.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par l'Assemblée nationale, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



*Frans Timmermans
Premier vice-président*



*Dimitris Avramopoulos
Membre de la Commission*